

COMMERCE INTERNATIONAL

DOHA : Les négociations dans l'expectative...

Que ce soit lors de la réunion du G 20 le 2 avril à Londres ou à l'occasion du sommet informel UE/États-Unis le 5 avril à Prague, la nécessité de conclure rapidement le round de Doha a été soulignée par les grandes puissances commerciales.

Pascal Lamy attend néanmoins un réengagement politique concret des dirigeants avant l'été pour convoquer une nouvelle réunion ministérielle de l'OMC. En effet, un réengagement politique assorti d'avancées techniques dépendra beaucoup de la stratégie de la nouvelle administration américaine en matière commerciale, qui n'est pas encore définie à ce stade, ainsi que de la position de l'Inde, confrontée à des élections législatives en avril-mai.

En outre, des désaccords persistent sur trois dossiers clés : le mécanisme de sauvegarde spéciale (SSM) en agriculture pour les pays en développement, les accords sectoriels pour les produits industriels et la question du coton.

Le G20 a adopté une déclaration soulignant sa détermination « à parvenir à une conclusion ambitieuse et équilibrée » du round de Doha. Côté européen, la Commission reste confiante quant à une percée cet été, même si le G20 n'a pas fixé d'échéance pour l'obtention d'un compromis définitif sur les modalités de libéralisation des échanges en agriculture et sur les produits manufacturés (NAMA).

Avril 2009

SOMMAIRE :

- Commerce International
- Environnement
- Entreprise & Industries
- Recherche
- Propriété intellectuelle

ENVIRONNEMENT

Elargissement du champ d'application de la Directive éco conception

Le Parlement européen et le Conseil ont approuvé, le 24 avril, un texte de compromis visant à élargir le champ d'application de la Directive relative à l'éco-conception.

La Directive-cadre de 2005 sur l'éco-conception définit les principes, conditions et critères pour fixer des exigences environnementales sur les produits consommateurs d'énergie uniquement.

La révision de la Directive telle que proposée par la Commission européenne comprend des exigences de conception pour les produits consommant de l'énergie tels que chauffe-eau, ordinateurs, téléviseurs, ventilateurs industriels ou ampoules à incandescence. Lors de l'adoption du texte, les députés européens ont élargi cette définition à tous les produits liés à l'énergie, c'est-à-dire les produits qui ne consomment pas d'énergie pendant leur fonctionnement, mais qui ont un impact indirect sur la consommation énergétique tels que les appareils utilisant de l'eau ou les fenêtres, par exemple.

ENTREPRISE & INDUSTRIES

Le design, une source d'innovation que l'UE veut privilégier

La Commission européenne a adopté récemment un document de travail sur le design et son rôle dans le développement d'innovations au service des utilisateurs des produits. Partant du constat que les entreprises qui investissent dans le design sont plus innovantes et plus profitables, ce document analyse comment le design peut être intégré à part entière dans la politique d'innovation européenne.

Ce document de travail ouvre une consultation publique comprenant plusieurs questions ayant trait à la pertinence d'actions européennes en faveur du design et au type d'actions qui pourraient être menées.

Les actions envisagées concernent notamment des coopérations renforcées et des échanges de bonnes pratiques entre les Etats membres qui prennent déjà en considération l'importance du design (Finlande, Danemark, Royaume Uni...) et d'autres Etats membres. La mise en œuvre d'outils et de mécanismes de support pour le développement du design et la collaboration en matière d'éducation et de recherche sont également proposées.

! Le [questionnaire](#) est disponible sur le site web de la Commission et doit être complété en ligne dans un temps imparti de 90 minutes. La consultation publique est ouverte jusqu'au 26 juin 2009.

Renforcer la collaboration entre universités et entreprises

La Commission a adopté le 2 avril une Communication portant sur la collaboration entre l'enseignement supérieur et les entreprises. Selon la Commission, la coopération entre ces deux types d'entité est largement bénéfique aux deux secteurs. Toutefois, le niveau de coopération reste très inégal selon les pays, les universités ou les disciplines. En outre, l'incidence de cette coopération sur la gouvernance ou la culture organisationnelle, tant des entreprises que des établissements de l'enseignement supérieur, reste limitée.

Plusieurs mesures sont dès lors proposées pour étoffer et consolider cette coopération.

Le Forum européen université-entreprise qui a déjà eu lieu en 2008 et 2009 devrait poursuivre ses actions et sera complété par un site Web facilitant l'échange des bonnes pratiques. À l'avenir, le Forum pourrait se pencher sur la contribution de la coopération universités-entreprises au développement régional et sur la participation des PME.

La Commission entend également explorer de nouvelles formes de partenariats structurés entre universités et entreprises, tout en déterminant dans quelle mesure les programmes actuels de l'Union pourraient apporter un soutien à ces partenariats.

RECHERCHE

Institut Européen de l'Innovation et de Technologie : appel à propositions pour les premières CCI

L'Institut Européen de l'Innovation et de Technologie (IET) entre en action et vient de lancer les appels à proposition pour les premières 'Communautés de la Connaissance et de l'Innovation (CCI). L'objectif de l'IET est de relier les trois aspects du triangle de la connaissance (recherche, éducation et innovation) afin de renforcer les applications commerciales de la recherche via la création de CCI, portant sur une expertise précise.

Les trois premières CCI devraient être créées d'ici novembre 2009, suite aux premiers appels à propositions lancés le 3 avril.

La Commission prévoit un budget de 270 millions pour la période 2007-2013 et les priorités thématiques de ce premier appel sont :

- le changement climatique
- les énergies renouvelables
- la société de l'information et de la communication et ses futurs développements

Les propositions pour ces CCI feront l'objet d'une procédure de sélection simplifiée réalisée par un groupe d'experts peuvent être soumises jusqu'au 27 août 2009.

De plus amples informations sont disponibles sur le [site de l'IET](#).

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Importante baisse de la taxe d'enregistrement de la marque commu-

Les taxes perçues par l'Office de l'enregistrement des marques, dessins et modèles de l'Union européenne (OHMI) vont être réduites de 40% à partir du 1er mai 2009. Par ailleurs, la Commission reverra tous les deux ans les taxes perçues.

Selon le président de l'OHMI, M. Wubbo de Boer, il est mis fin à une période durant laquelle l'agence enregistrait un bénéficiaire substantiel (estimé à 80 millions d'euros l'année passée) alors que c'est un organisme à but non lucratif.

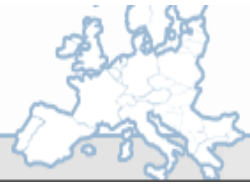
Les entreprises n'auront à payer que la taxe de dépôt, de 1050 euros, au lieu des 1750 euros que coûtaient jusqu'ici le dépôt et l'enregistrement d'une marque communautaire. Les demandes en ligne coûteront 900 euros contre 1600 euros actuellement, soit 44% de moins.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Observatoire européen de la contrefaçon et du piratage

L'Observatoire européen de la contrefaçon et du piratage a été inauguré le 2 avril, lors d'une conférence sur le sujet organisée à Bruxelles. L'objectif de l'Observatoire est de renforcer la coopération au sein de l'UE dans la lutte contre les marchandises contrefaites ou les téléchargements illégaux et autres atteintes aux droits de propriété intellectuelle.

Pour ce faire, la coopération entre administrations nationales et organisations industrielles des différents pays sera renforcée. L'Observatoire collectera des données, lancera des campagnes de sensibilisation et favorisera l'échange de bonnes pratiques en matière d'application des droits de propriété intellectuelle.



LES SERVICES D'EURALIA À BRUXELLES

La vocation d'Euralia est d'aider les entreprises et associations professionnelles à **comprendre** l'environnement politique et législatif communautaire pour **anticiper** les changements et **être entendu** sur la scène européenne.

Fondée en 1993 à Paris et Bruxelles, Euralia occupe aujourd'hui le premier rang des sociétés de conseil françaises spécialisées dans les affaires européennes.

Sa notoriété est le fruit du respect d'une stricte déontologie, de la compétence de ses consultants et de la qualité de ses relations avec les Institutions communautaires.

Ces services sont enfin complétés par un réseau européen de partenaires: Interface Europe à Bruxelles pour les projets européens, Séance Publique à Paris pour les relations institutionnelles nationales ainsi que des antennes à Londres, Vienne, Varsovie et un bureau à Pékin depuis le 1er septembre 2005.

Une gamme très complète de services:

- Veille législative, réglementaire et normative;
- Représentation permanente d'intérêts;
- Communication institutionnelle et relations publiques;
- Identification et montage de projets européens;
- Formation aux techniques de veille et de lobbying communautaire;



Euralia

Conseil en affaires Européennes

19/21 rue de Luxembourg

1000 Bruxelles

Belgique

Téléphone : + 32 2 506 88 20

Télécopie : + 32 2 506 88 25

Mail : info@euralia.eu

Retrouvez nous sur

www.euralia.eu